



Bordeaux Métropole : à partir du lundi 11 mai, reprise d'activité des services métropolitains et adaptation des missions de service public

Le cadre national et les principes généraux

Le plan de reprise d'activité métropolitain prend en compte les orientations nationales et adapte l'activité des services afin de permettre une reprise progressive de l'ensemble des activités. Sans les reprendre dans leur intégralité, il convient de souligner notamment :

- Le respect des gestes barrières et de distanciation sociale.
- La recommandation forte du port du masque, rendu obligatoire dans les transports publics.
- La limitation des rassemblements de plus de 20 personnes.
- Le maintien de l'interdiction des activités restauration, bar et boîtes de nuit.

Les principales missions de service public (collecte et traitement des déchets, propreté, sécurité voirie, traitement et distribution de l'eau, traitement des eaux usées et pluviales, distribution de l'énergie, transports en commun ...) ont été assurées durant le confinement. Ces activités se poursuivront après le 11 mai, avec un nombre d'effectifs disponibles qui va progressivement augmenter en tenant compte des situations particulières (agents fragiles, gardes d'enfants...).

L'état d'urgence sanitaire et le confinement ont conduit à l'activation du plan de continuité d'activité métropolitain. Celui-ci a priorisé les actions à maintenir de manière impérative alors que d'autres ont dû être ralenties ou suspendues. A partir du lundi 11 mai, l'ensemble des activités reprend progressivement, en fonctions des effectifs disponibles et des contraintes sanitaires.

Les missions de service public assurées à compter du lundi 11 mai

Mobilité et transports publics

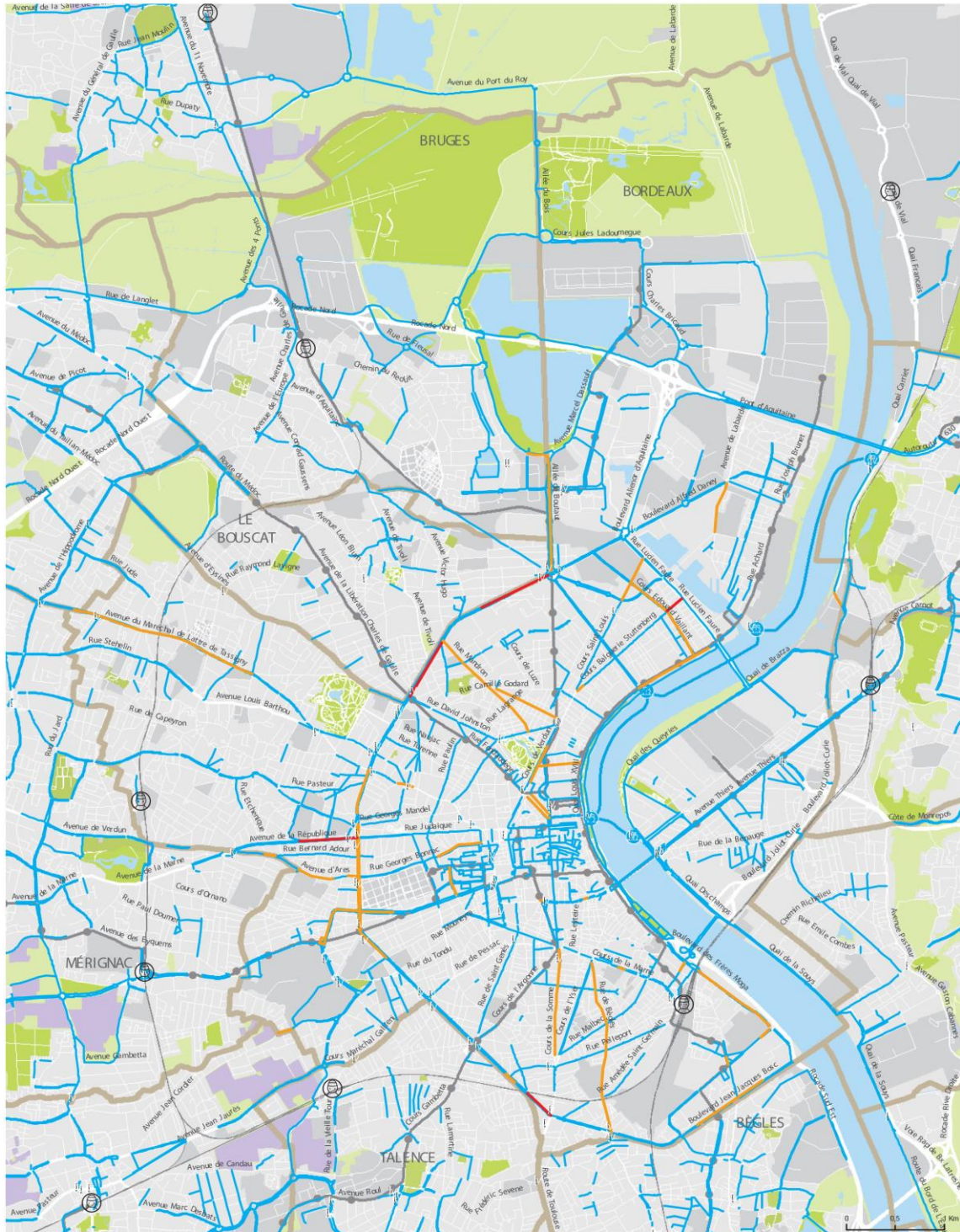
Avec le déconfinement, il est prévu une reprise progressive de la circulation des transports en commun. Toutefois, la fréquentation devrait être assez faible dans un premier temps notamment en raison du maintien massif du télétravail et un probable report modal des usagers des transports en commun vers les modes individuels de déplacement. A noter que la remise en service du Batcub est suspendue à la réouverture des quais.

Un plan d'urgence vélo a été élaboré par Bordeaux Métropole. Afin de faire face à un potentiel afflux de cyclistes, une réflexion a été menée avec les communes et les services pour définir un plan d'urgence préconisant des aménagements provisoires vélo.

L'objectif est d'attirer de nouveaux pratiquants et notamment d'éventuels anciens utilisateurs des transports en commun. Une liste d'une centaine d'opérations à fort potentiel dont une quarantaine sur la ville de Bordeaux (notamment sur les boulevards, les cours Verdun, Balguerie, Louis Fargue et Marne) ont été ciblées ce qui représente un linéaire total de près de 78 km dont 23 km sur la seule ville de Bordeaux.

Les actions sont de différentes natures. Il peut s'agir d'affectation de file entière aux cyclistes avec éventuellement un partage avec les bus sur des axes aujourd'hui à 2 files de même sens, de redimensionnement de files au profit d'un élargissement ou d'une création de bande cyclable, de mise à sens unique de voies jusque-là à double sens au profit d'aménagements cyclables confortables, de développer les zones 30... L'ensemble de ces opérations sera matérialisé en peinture jaune pour renforcer leur visibilité et leur caractère réversible.

DÉCONFINEMENT : PLAN DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TEMPORAIRES



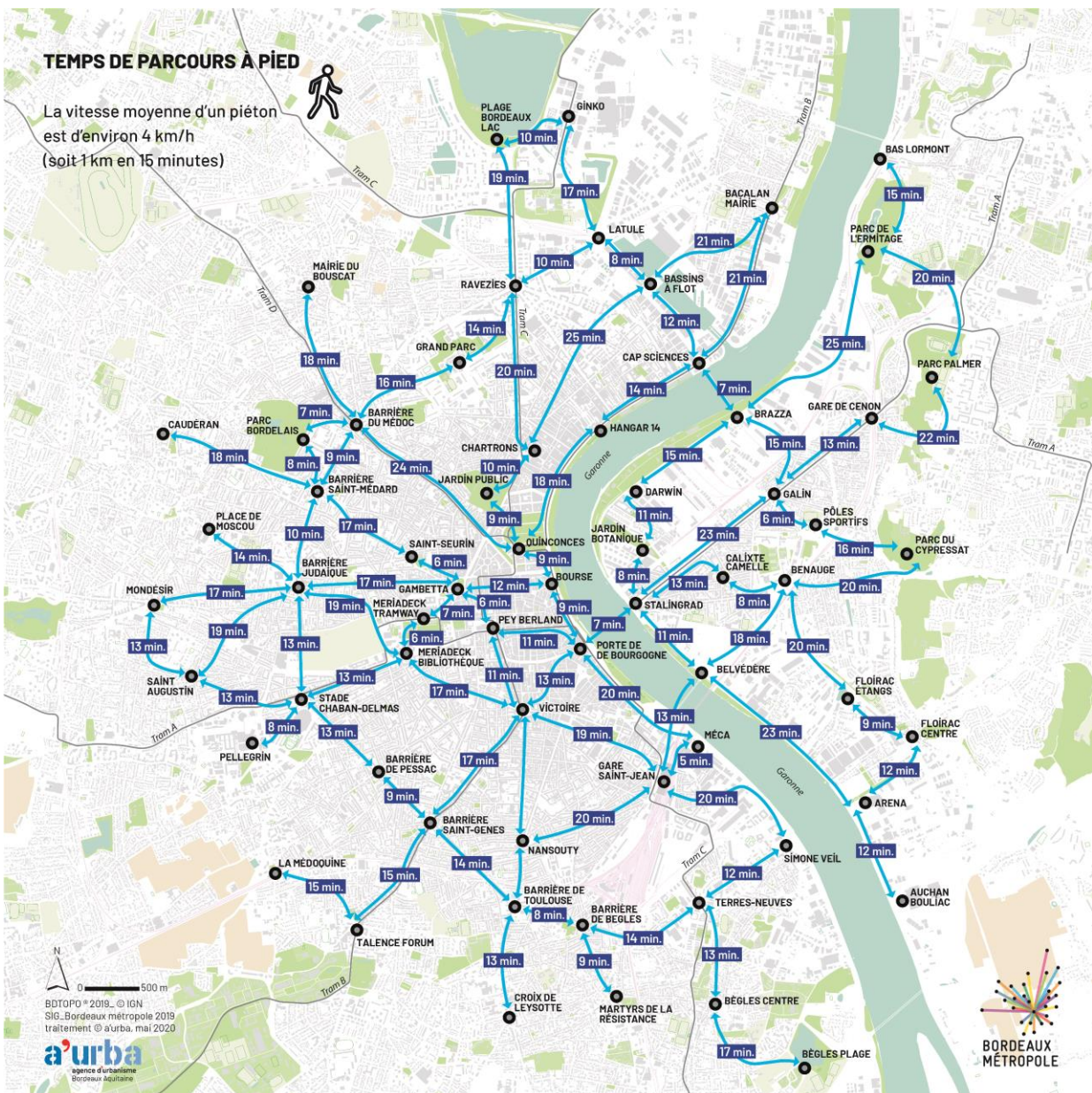
- Aménagements provisoires réalisés depuis quelques jours
- Aménagements cyclables provisoires à l'étude
- Aménagements cyclables existants (pistes et bandes cyclables, voies vertes, aires piétonnes, couloirs bus)



D'autres actions viendront compléter les aménagements cyclables :

- 1 000 nouvelles places de stationnement vélo d'ici septembre ;
- Augmentation importante de la flotte de vélos à assistance électrique (+200) prêtés par les Maisons Métropolitaines des mobilités (Mamma) qui ouvriront leurs portes dès le 12 mai et augmentation du nombre de permanences pour le prêt hors de la ville-centre de Bordeaux ;
- Valorisation de la flotte des 563 vélos de la Mamma qui devaient partir à la réforme ;
- Extension de la zone géographique de déploiement des offres privées de vélos en libre-service et éventuel accroissement de la taille de leur flotte ;
- Doublement de l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide à l'acquisition des vélos à assistance électrique ;
- Préparation d'une offre de prêt vélo « étudiant » avec un parc dédié de 1 000 vélos classiques.

Concernant la marche, l'Agence d'urbanisme a mené en urgence une réflexion pour proposer aux communes une boîte à outils afin d'aménager rapidement et simplement l'espace public en faveur des piétons. L'agence a également élaboré une cartographie des distances en minutes à pied entre les différents lieux emblématiques de la ville centre et plus largement de la Métropole permettant d'encourager les déplacements.



Le service public de l'eau, de l'assainissement

La production et la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées n'ont pas été interrompues durant le confinement. L'activité se poursuivra sans impact visible pour l'utilisateur.

Les travaux de dévoiement ou de renouvellement des réseaux suspendus durant le confinement reprendront progressivement, dès que les conditions nécessaires à la reprise sont réunies.

La prévention des déchets, la collecte et le traitement des déchets ménagers

Les activités de prévention, suspendues durant la période de confinement, reprendront progressivement à compter du 11 mai. Les collectes en porte-à-porte et en apports volontaires n'ont pas été interrompues durant le confinement et se poursuivront normalement. Les consignes de conserver le verre chez soi seront levées à compter du 11 mai

Les centres de recyclage fermés durant la période de confinement ont été réouverts depuis le 4 mai, pour les déchets verts. Ils le seront pour les autres déchets à partir du 11 mai avec de nouvelles modalités de fonctionnement afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Face au risque de saturation, des dispositions sont imaginées afin d'augmenter la capacité de stockage des déchèteries.

Gestion de l'espace public

Concernant la propreté des espaces publics, le service passe d'une activité « propreté zones sensibles et enlèvement dépôts sauvages », à une activité progressivement normale.

Sur le volet « Voirie/équipements », il est prévu un retour progressif à une activité normale : reprise des petits chantiers en régie, des chantiers de maintenance voirie à l'entreprise, des chantiers de maintenance du mobilier urbain.

Les espaces verts font l'objet du même processus avec une activité qui reviendra progressivement à la normale, y compris l'entretien des stades. Les parcs et jardins publics (hors aires de jeux) seront rouverts à compter du 11 mai. Les règles de distanciation sociale seront rappelées en entrée des parcs, mais relèveront, pour leur mise en œuvre, de la responsabilité individuelle des habitants.

En fonction des communes, la collecte des déchets verts se poursuit ou reprend. Reprise de la végétalisation des trottoirs, de l'entretien des plantes dans les serres horticoles et d'une activité normale en élagage.

Aménagement

En matière d'aménagement urbain, les études de projets et suivi des chantiers reprennent normalement ainsi que le pilotage projets urbains.

Concernant le foncier, l'instruction des dossiers de DUP va reprendre avec une priorité donnée aux enquêtes publiques les plus urgentes liées à des permis de construire ou des projets urbains actifs.

Instruction des permis de construire : l'accueil physique et téléphonique du public devrait reprendre sous réserve de l'adaptation des sites, en concertation avec les communes. La reprise des activités d'instruction se fera de manière progressive jusqu'au 25 mai, tout comme les contrôles de conformité et les contentieux.

Les inhumations et les cérémonies funéraires

Les crémations ne se sont pas interrompues durant le confinement et se poursuivront après le 11 mai. L'accès aux parcs-cimetières sera rouvert à compter du 11 mai pour des inhumations ou pour de simples visites. Les cérémonies reprendront au crématorium à compter du 11 mai dans la limite de groupes de 20 personnes, afin de respecter les règles nationales. Au regard des espaces disponibles au sein du crématorium, les règles de distanciation sociale seront respectées.

L'énergie et l'environnement

La Maison Eco-citoyenne pourra rouvrir à compter du 20 mai, sous réserve de la levée de l'arrêté d'interdiction de circulation sur les quais. Les Espaces Info-Energie reprendront progressivement au cours du mois de mai leurs rendez-vous avec les habitants souhaitant réaliser des travaux d'efficacité énergétique pour leur logement. Enfin, les chantiers d'extension ou de création de réseaux de chaleur (Plaine de Garonne notamment) ont repris et se poursuivront.

Prévention et salubrité

Une reprise progressive est prévue pour les activités d'inspection, les activités de traitement de dératisation, avec une priorité pour les actions de désinsectisation et désinfection. Les activités de démoustication qui ont été maintenues pendant la période de confinement se poursuivront. L'activité de sécurité civile se consacrera à la crise sanitaire tout en assurant le dispositif d'astreintes selon les modalités normales, le service a été opérationnel en présentiel pendant tout le confinement.

Développement économique et soutien au monde économique et associatif

La crise sanitaire et les effets du confinement ont un fort impact sur le commerce, la culture et le tourisme. Le soutien aux acteurs économiques est une priorité avec la mise en œuvre du plan de soutien aux acteurs économiques et de soutien aux associations.

La reprise des chantiers s'organise de manière progressive dans le cadre du respect des consignes sanitaires. L'activité se concentrera sur la production des ordres de service de reprise de chantiers et les négociations qu'il faut engager au cas par cas avec les entreprises et les demandes de rémunérations complémentaires à instruire. La plupart des chantiers du fait des mesures barrière, risquent donc d'avancer un peu moins vite qu'avant le confinement, avec un surcoût.

Une attention toute particulière est portée durant cette période au traitement des demandes de paiement des entreprises ce qui doit permettre d'envisager un redémarrage réactif.

Enfin, l'instruction des dossiers de demande d'indemnisation des commerçants impactés par les chantiers a d'ores et déjà repris avec une Commission qui s'est tenue le 5 mai. Elle se poursuivra après le 11 mai.

L'ensemble des fonctions support en appui de la reprise

Le cadre de travail pour les agents métropolitains sera adapté : un guide sanitaire accompagne le plan de reprise. Il décrit les grands principes et les dispositions générales extraites des recommandations provenant des ministères de la santé et du travail, destinées à l'ensemble des agents. Il est complété par des fiches métiers pour préciser les modalités d'application des instructions plus spécifiques aux différents postes de travail. Dans cette perspective, le travail à distance des agents métropolitains, quand cela est possible reste privilégié. Pour les agents intervenant directement sur l'espace public ou en contact avec le public, et pour les agents en présentiel au bureau, une adaptation de leurs modalités de travail est mise en place (équipement de protection, protocoles de désinfection...). Une réflexion est en cours pour aménager les horaires de travail afin de limiter les déplacements sur les heures de pointe.

Au niveau budgétaire, avec l'intégration des nouveaux besoins liés à la crise, un ajustement du plan pluriannuel d'investissement est prévu. Une décision modificative permettra le financement des mesures nouvelles inhérentes à la crise sanitaire (fonds d'urgence sanitaire notamment, enveloppe aux associations, acquisition des masques ...) et la mise en réserve des ressources indispensables aux corrections de prévisions de recettes 2020 qui seront confirmées d'ici la fin de l'année est en préparation. Afin de pouvoir traiter au mieux les besoins, il est proposé que cette décision soit adoptée à l'été.

Contacts presse :

Sophie Tracou - 05 56 93 68 69 / 06 07 83 75 17

s.tracou@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot - 05 56 99 85 59 / 06 32 55 15 80

b.javot@bordeaux-metropole.fr